COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE
Service de l'Urbanisme
Avenue Charles Thielemans, 93

B - 1150 BRUXELLES

V/Réf : MC/DW – 2016/79 (PU/594862)–s.539
N/Réf. : AVL/KD/WSP-2.188/s.585
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Messieurs,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue de Tervueren, 453.
Mise en conformité de la situation de fait, installation technique et construction d'une nouvelle annexe.
Demande de permis d'urbanisme. **Avis de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 11 mars 2016 sous référence, réceptionnée le 14 mars, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 30 mars 2016.

La demande concerne une maison de commerce (avant 1932) aujourd'hui occupée par un restaurant, des locaux de services et un logement. Elle vise la mise en conformité de l'isolation de la façade arrière et de la façade côté avenue Colonel Daumerie, la mise en œuvre d'une lucarne en toiture arrière, l'agrandissement de la cuisine, la construction d'une annexe. Les travaux prévoient également l'installation d'un nouveau système de ventilation pour le restaurant, la construction d'une nouvelle annexe en façade arrière avec un revêtement identique à la façade existante (briques peintes en blanc), la végétalisation de la toiture plate existante ainsi que celle de la nouvelle annexe.

A l'examen du projet, il apparaît que les interventions projetées n'auraient pas d'impact négatif sur le bien. Pour ce qui concerne l'installation et l'emplacement des techniques, la CRMS demande que le RRU soit strictement respecté.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de Concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. B.D.U. - DML : Mme I. Leroy ;
B.D.U. - DU : Mme F. Vanderbecq.